



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-20/10

Navigation de plaisance

CONSIDÉRANT QUE la navigation de plaisance est une activité de loisir importante au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se pratique principalement sur des lacs et cours d'eau situés sur le territoire municipalisé;

CONSIDÉRANT QUE la navigation de plaisance peut parfois être un facteur de risque pour l'écologie des milieux hydriques, particulièrement par la prolifération de plantes exotiques envahissantes, nuisibles à la santé des lacs et cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la navigation de plaisance pratiquée de façon intensive sur les lacs et cours d'eau peut créer un risque pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la navigation de plaisance est régie par la réglementation du ministère des Transports du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Canada réfléchit actuellement à réviser ladite réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec n'ont pas toujours la légitimité pour faire respecter la réglementation sur les lacs et cours d'eau situés sur leur territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs municipalités du Québec à obtenir l'autorité et la responsabilité de la gestion des lacs et cours d'eau situés sur leur territoire;

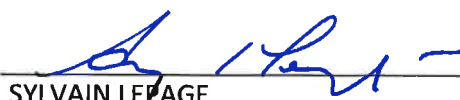
Il est proposé par : M. Gilbert Pilote, préfet de la MRC Antoine-Labelle

Et appuyé par : M^{me} Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lac

DE FAIRE des pressions sur le gouvernement du Canada, notamment sur le ministère fédéral des Transports, pour que la réglementation sur la navigation de plaisance soit modifiée afin de permettre aux municipalités du Québec de réglementer la gestion des lacs et cours d'eau situés sur leur territoire.

Adoptée à la majorité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/10 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.



SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date